

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Maître/maîtresse de discipline spéciale		Code fonction 4.01.004	
2. But de la fonction Enseigner une discipline spéciale aux élèves de la division primaire.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <u>Sur le plan pédagogique</u> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement d'une discipline spéciale aux élèves de la division primaire; - l'établissement du programme, conformément au plan d'étude, selon les conceptions personnelles de l'enseignant et les circonstances; - la préparation des leçons et du matériel pédagogique en utilisant au maximum les informations extérieures; - le contrôle de l'acquisition des connaissances; - l'appréciation des travaux; - une obligation de formation personnelle continue en matière de connaissances et en matière de recherches pédagogiques; - une prise en considération de l'évolution de la société et du rôle de l'école; - la participation à des groupes de travail et réunions, éventuellement à des séminaires où se prépare le travail des maîtres de discipline spéciale et dans lesquels se font des recherches sur des méthodes nouvelles. <u>Sur le plan administratif</u> <ul style="list-style-type: none"> - l'accomplissement de tâches administratives découlant de la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	B	G	C	G	Cl. max. 14
Points	38	5	36	11	41	Total 131